

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 23 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BELHADEF

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Monique BAYARD	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Ecole Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté – Demande de subvention

Dijon Métropole poursuit la politique d'attractivité de son territoire, en vue d'assurer un développement économique durable. La présence des pôles d'excellence, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, constitue un élément essentiel de son attractivité. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, Dijon Métropole accompagne et soutient les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM BFC) est un établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture à délivrer deux diplômes homologués au niveau 2 (bac + 3) : le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM), et le Diplôme d'État de Professeur de Musique en écoles de musique et conservatoires (DE). Le partenariat avec l'université de Bourgogne permet également de délivrer la licence en sciences humaines et sociales, spécialité musique et musicologie, parcours "pratique musicale spécialisée". En France, il y a 12 formations au DNSPM/Licence, et 12 formations au DE.

En 2020 l'école a ouvert 3 nouveaux cursus : musique ancienne, direction d'orchestre et métiers de la création.

L'École a pour projet d'installer sur le site Maret son administration, son espace scénique et quelques salles de cours mutualisées et ainsi créer avec Sciences-Po et l'ENSA de Dijon un campus unique en France et en Europe sur la thématique Humanités Art et Culture. Ce projet est inscrit dans le CPER 2021-2027 à hauteur de 4 M € (1,5 M€ État, 1,5 M€ Région et 1 M€ Dijon Métropole) sur un total de 16 M€. Les 3 écoles ont d'ores et déjà un projet en commun de Bachelor en 4 ans Humanités, Art et Culture.

En attendant de pouvoir les installer sur Maret, l'École a installé en janvier 2021 son administration dans des locaux qu'elle loue au 15 place Grangier.

Elle sollicite Dijon Métropole par courrier du 20 avril 2022 une subvention de 20 000 € destinée à co-financer le loyer et les charges de ces locaux place Grangier. La Région Bourgogne-Franche-Comté est sollicitée à hauteur de 20 000 € et la DRAC 34 400 €, sur un loyer annuel de 74 400 €.

**LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention cadre d'objectifs relative à l'École Supérieure de Musique Bourgogne Franche-Comté pour les années 2021, 2022 et 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'application annuelle pour 2022 de cette convention cadre d'objectifs, qui précise que Dijon Métropole soutient l'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté par une participation au financement du loyer des bureaux situés place Grangier ;
- **d'attribuer** une subvention de 20 000 € à l'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté afin de l'aider destinée à financer le loyer et les charges des locaux situés au 15 place Grangier, dans lesquels l'école a installé ses bureaux depuis janvier 2021 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN POUR : 38

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)